

Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Jugement commercial 2025TALVCOM/00166

Audience publique de vacation du vendredi, vingt-neuf août deux mille vingt-cinq.

Numéro du rôle : TAL-2025-06748

Faillite n°760/2025

Composition :

Maria FARIA ALVES, vice-présidente ;
Elodie DA COSTA, juge ;
Laure HOFFELD, juge ;
Paul BRACHMOND, greffier ;

Entre :

La société à responsabilité limitée **SOCIETE1.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par son conseil de gérance actuellement en fonctions, sinon par tout autre organe autorisé à la représenter légalement, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.) ;

élisant domicile en l'étude de Maître Nicolas THIELTGEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

demanderesse, comparant par Maître Emma DOMINGUES, avocat, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Maître Nicolas THIELTGEN, avocat à la Cour, susdit

et :

la société en commandite spéciale, société d'investissement à capital variable **SOCIETE2.) SCSp SICAV-SIF, en liquidation volontaire**, ayant eu son siège social à L-ADRESSE2.), actuellement sans siège social connu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO2.), représentée par son liquidateur, la société à responsabilité limitée SOCIETE3.) SARL, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO3.), représentée elle-même par son ou ses gérant(s) en fonctions, sinon par tout autre organe autorisé à la représenter légalement ;

défenderesse, défailante.

FAITS :

Par exploit de l'huissier de justice suppléant Kelly FERREIRA SIMOES, en remplacement de l'huissier de justice Laura GEIGER de Luxembourg, en date du 24 juillet 2025, la demanderesse a fait donner assignation à la défenderesse à comparaître le mardi, 12 août 2025 à 14.30 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, chambre de vacation, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du Saint Esprit, 1^{er} étage, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut enrôlée sous le numéro TAL-2025-06748 du rôle pour l'audience publique de vacation du 12 août 2025 et refixée à l'audience publique du 26 août 2025, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître Emma DOMINGUES, en remplacement de Maître Nicolas THIELTGEN, mandataire de la demanderesse, donna lecture de l'assignation et exposa ses moyens.

La partie défenderesse fit défaut.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

jugement qui suit :

Par exploit d'huissier du 24 juillet 2025, la société SOCIETE1.) SARL a fait donner assignation à la société SOCIETE2.), SCSp SICAV-SIF à comparaître devant le tribunal de ce siège pour y entendre statuer sur la demande ci-avant transcrite dans les qualités du présent jugement.

La demande, régulière en la forme et quant au délai, est recevable.

Elle tend à la mise en faillite de la défenderesse.

Il résulte des pièces versées au dossier et des renseignements fournis qu'il y a cessation des paiements et ébranlement du crédit dans le chef de la société SOCIETE2.) SCSp SICAV-SIF; les conditions d'une déclaration en faillite se trouvent partant données.

Il y a dès lors lieu de déclarer cette dernière en état de faillite par application de l'article 442 du Code de commerce.

Par application de l'article 79 alinéa 1^{er} du Nouveau Code de procédure civile, il convient de statuer par défaut à l'égard de l'assignée.

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, chambre de vacation, siégeant en matière commerciale, statuant par défaut,

reçoit la demande en la forme ;

la **dit** fondée ;

déclare sur assignation en état de faillite la société en commandite spéciale, société d'investissement à capital variable **SOCIETE2.) SCSp SICAV-SIF, en liquidation volontaire**, ayant eu son siège social à L-ADRESSE2.), actuellement sans siège social connu;

fixe provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 1^{er} mars 2025 ;

nomme juge-commissaire Madame Maria FARIA ALVES, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et **désigne** comme curateur Maître Céline CORBIAUX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg ;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 28 février 2026 sous peine de forclusion ;

fixe jour, heure et lieu pour la première vérification des créances au 26 septembre 2025 à 14.30 heures en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1^{er} étage, salle CO.1.01 ;

ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

ordonne que le présent jugement sera inséré par extrait dans les journaux « Luxemburger Wort » et « Tageblatt » ;

condamne la faillie aux frais qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite ;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.